

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêtés du personnel

Arrêtés du personnel N° MA-PER-2025-042

OBJET : ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**Le Maire de la Commune « LES MONTS D'AUNAY »****Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,**Vu** la délibération du 18 Septembre 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,**Vu** l'arrêté n° MA-ART-2021-015 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 25 Février 2021,**ARRÊTE****ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

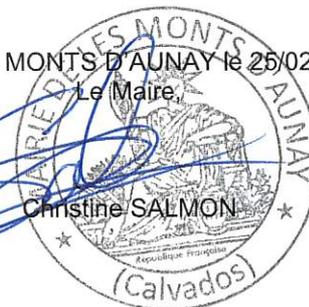
Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GUIBERT Cyrille	Adjoint technique territorial	01/04/2025
HEBERT Stéphane	Adjoint technique territorial	01/04/2025
SALINGUE Florence	Adjoint technique territorial	01/04/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à LES MONTS D'AUNAY le 25/02/2025

Le Maire,

Christine SALMON

**Le Maire**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.